

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3570

26 novembre 2014

SOMMAIRE

Art Investor S.A.	171343	Gutt	171333
BCP Management Luxembourg S.à r.l. ..	171358	Harbor Phase I G.P S.à.r.l.	171323
Bildad S.A.	171327	Henderson European Retail Property Ma- nagement S.à r.l.	171323
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	171326	Hifimmo	171323
Cabinet de psychologie et psychothérapie GAGLIARDI & PAZOOKI SARL	171314	Hisense Luxembourg Holding S.à r.l. ...	171333
Catalyst Buyout I S.à r.l.	171316	Inception Wellness S.à r.l.	171333
C.D. REAL ESTATE	171340	ING International	171322
CETREL S.A.	171326	ION International S.à r.l.	171321
China Designer Outlet Mall S.A.	171356	Iron Mountain BPM International	171322
Citadel Services PSF S.à r.l..	171327	Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l.	171322
Compass Luxembourg S.A.	171325	JB Mac Nortance S.A.	171325
Core Capital Management S.A.	171330	Jessan Participations S.à r.l.	171326
Crown Manco S.à r.l.	171326	KSB Finanz S.A.	171325
Eurolux Entreposage et Logistique S.à r.l.	171320	Learning By Doing S.C.l.	171344
FACT Luxembourg S.A.	171334	Lysco S.à r.l.	171330
Fidjos, Amigos de Cantchungo na diaspora	171347	Sierra Top Holding S.à r.l.	171315
First Names (Luxembourg) S.à r.l.	171327	Silvertower 4 S.à r.l.	171349
F.L.D. Hygiène S.A.	171320	Stirling Capital S.à r.l.	171359
Fonds Rusnano Capital SA	171324	Topal S.A.	171339
Gerogest s.à.r.l.	171314	Transcars S.à r.l.	171339
Gé Simons Logistics	171334	TRF European High Yield Bond Holdings (Lux) S.à r.l.	171339
Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l. ..	171316	Univest III	171338
Gottschol Alcuilux S.A.	171320	Univest IV	171336
Green Grafton S.à r.l.	171334	Univest V	171335
Grove Asset 12 S.à r.l.	171317	Volaris S.A.	171335
Grove Asset 8 S.à r.l.	171324	Wamos S.à r.l.	171316
Grupes S.A.	171324	Wieland Invest S.A.	171334
GSG Athena 2 S.à r.l.	171323	W.V.G. S.A.	171335

Cabinet de psychologie et psychothérapie GAGLIARDI & PAZOOKI SARL, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8025 Strassen, 24, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 191.254.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Procès-verbal pour l'ouverture d'une succursale

Je soussigne Sonja GAGLIARDI, Directeur de la société Cabinet de psychologie et psychothérapie GAGLIARDI & PAZOOKI LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 9264721) souhaite créer une succursale de la société mère Cabinet de psychologie et psychothérapie GAGLIARDI & PAZOOKI LTD sous le nom Cabinet de psychologie et psychothérapie GAGLIARDI & PAZOOKI SARL au 24, rue de l'Eglise, L-8025 Strassen.

Cette succursale aura pour objet la gestion d'un cabinet de psychologie et de psychothérapie. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 23 octobre 2014.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Sonja GAGLIARDI. Elle aura le pouvoir de signature ainsi que tous les pouvoirs au sein de la succursale Luxembourgeoise.

Sonja GAGLIARDI

Directeur

Référence de publication: 2014166155/21.

(140188047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Gerogest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.718.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un octobre.

Par devant Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Monsieur Maurice ELZ, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8140 BRIDEL, 88C, route de Luxembourg, ici représenté par Maître Renaud LE SQUEREN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 17 octobre 2014;

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, détient les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25.-€ (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «GEROGEST s.à.r.l.», établie et ayant son siège social à L-8140 BRIDEL, 88C, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 66718, constituée en date du 28 mars 1991, suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1991, n° 351.

Les articles des statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale, en date du 27 mars 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de l'année 2002, n°1282.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier l'objet social de la Société
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé, la décision suivante a été prise:

Résolution unique

L'associé décide de procéder à une modification de l'objet social, de sorte que l'article 3 des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte et pour le compte de tiers,

1. Les activités d'entreprise de construction et de génie civil;
2. Les activités de promoteur immobilier et de coordinateur responsable des travaux dont question au point précédent;
3. Les activités d'agent immobilier et de gérance administrative et technique d'immeubles en copropriété;
4. L'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la gestion, la location, la construction, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, seule ou en association, de tous biens et droits immobiliers;
5. La Société a également pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou par tout autre moyen;
6. La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, exploiter, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter;
7. La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou dans l'intérêt d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, capital, prêts, avances hypothèques ou autres garanties;
8. La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs et activités précités et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.300.- Eur.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement desdits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: LE SQUEREN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/10/2014. Relation: EAC/2014/14309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/10/2014.

Référence de publication: 2014166310/66.

(140189709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Sierra Top Holding S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14179.

- que la société «Sierra Top Holding S.à r.l.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 123.192,

constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C en date du 22 janvier 2008, numéro 169,

se trouve à partir de la date du 15 octobre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17 septembre 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166668/27.

(140190133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Wamos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 190.550.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales de la Société Wamos Sàrl signé en date du 27/10/2014 entre la Société Delion S.A. et la Société Springwater Capital LLC, Société de droit USA, avec adresse au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware, 19901 (USA), enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware avec numéro 3155633, la Société Springwater Capital LLC devient associé unique de la Société Wamos Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014166796/18.

(140189985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 627.325,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.578.

—
Suivant l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société qui s'est tenue en date du 24 octobre 2014, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de Jorge Pérez Lozano en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014166925/18.

(140190563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.487.

—
Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société datées du 17 octobre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Jasha De Jager résidant au 25, rue Nic Arend, L-8355 Garnich, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Susanne Kortekaas, résidant au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique a également décidé de créer deux catégories de gérants, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B. Ainsi, l'Associé Unique a décidé de nommer les gérants comme suit:

M Bruce Misamore, Gérant de Classe A;
 M Jasha De Jager, Gérant de Classe B; et
 Mme Susanne Kortekaas, Gérant de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Glendale Group (Luxembourg) S.à r.l.
 Un mandataire

Référence de publication: 2014167067/21.

(140190356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Grove Asset 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.432.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve day of September,
 Before Maitre Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

“GROVE S.A R.L.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, Rue du Fosse, L-1536 Luxembourg, in process of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 12th, 2014.

Such proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has exposed to the undersigned notary to act:

Following a transfer of shares under private agreement dated September 1st, 2014, the sole shareholder "GS Lux Management Services S.a r.l" having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) transferred the one million two hundred thousand (1,200,000) shares it held in full ownership of the Company to "GROVE S.à. r.l." having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register).

The aforesaid transfer of shares will remain attached herein for purposes of registration initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary.

Then, the appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Grove Asset 12 S.à. r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 2 rue du Fosse, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 25th, 2014, not yet published at the Memorial C,

in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda:

1. The amendment of the articles 10 and 13 of the Articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, has requested the undersigned notary to record the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 10 and 13 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 10.** The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation. To the extent applicable and where the term “sole Manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of Managers” used in these articles of association shall be read as a reference to the “sole Manager”.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.”

“ **Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately to eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

«GROVE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 12 septembre 2014.

Laquelle procuration, après paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Suivant une cession de parts sociales sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2014, l'associée unique "GS Lux Management Services S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) a cédé les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales qu'elle détenait en pleine propriété dans la Société à "GROVE S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (en cours d'immatriculation près du RCSL).

La prédite cession de parts sociales restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associé (l'«Associée Unique») de «Grove Asset 12 S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

en date du 25 août 2014, en cours de publication au Mémorial C, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Agenda:

1. La modification des articles 10 et 13 des statuts de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de l'unique résolution suivante.

Unique résolution

L'Associée Unique décide de modifier les articles 10 et 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A, un ou plusieurs Gérants de classe B et un ou plusieurs Gérants de classe C.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.»

« **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. LAC/2014/43048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167084/170.

(140190911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.809.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 10. September 2014

Folgender Beschluss wurde einstimmig gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat nimmt den sofortigen Rücktritt von Frau Gabriele GOTTSCHOL-BAASNER, geboren am 15. Juli 1952 in Aachen (D), mit beruflicher Anschrift in L-9779 Eselborn, Z.I. Eselborn Lentzweiler, 18, Op der Sang, von Ihrer Funktion als Administrateur-délégué, an.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 24. Oktober 2014.

Für GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014167077/17.

(140189221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

F.L.D. Hygiène S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 124, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.954.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 124, rue de la Libération, L – 3511 Dudelange, en date du 20 octobre 2014

Résolution.

Remplacement du commissaire aux comptes Monsieur Thelen Jürgen,
par Madame Véronique Margerit, née le 30 juin 1962 à Metz, demeurant à 5, rue Emile Roux, F-57050 Metz et ce avec effet immédiat.

Référence de publication: 2014167035/13.

(140190780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Eurolux Entrepotage et Logistique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 185.054.

—
L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Stuart Paul JACKSON, Brewer and Managing Director, né à Barking (Royaume-Uni) le 15 juin 1970, demeurant à L-4908 Bascharage, 31, rue des Ateliers,
détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "EUROLUX ENTREPOSAGE ET LOGISTIQUE SARL" (numéro d'identité 2014 24 08 024), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 185.054, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2014, publié au Mémorial C, numéro 1180 du 9 mai 2014,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société à L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version allemande:

« **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederkerschen.»

b) version anglaise:

« **Art. 2.** The Company has its Head Office in Bascharage.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer la société "MMS Mercury Management Services S.A." comme gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Stuart Paul JACKSON, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JACKSON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2014. Relation: CAP/2014/4007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167031/47.

(140191147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.679.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 octobre 2014

1. M. Byron C. CHERRY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Mme Jamey Susan SEELY, administrateur de sociétés, née au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 28 juillet 1971, demeurant à 2105 City West Blvd, suite 400, 770422839 Houston, Texas (Etats-Unis d'Amérique), a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24.10.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ION International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014167154/16.

(140189214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2014

- Démission de Monsieur André van den Heuvel en date du 1^{er} mars 2014
 - Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} avril 2014 de Monsieur Gerard Roelofs, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
 - Nomination de Monsieur Gerard Roelofs
- Confirmation du mandat des administrateurs suivants:
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
 - Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
 - Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2014167150/25.

(140191056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 172.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014167133/14.

(140190900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Iron Mountain BPM International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 149.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014167131/14.

(140190607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Hifimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.966.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014167119/12.

(140190573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Henderson European Retail Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.143.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société en date du 24 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par les Actionnaires de la Société en date du 24 octobre 2014 que:

Monsieur James Nicholas Barnard Darkins a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Mark Wood, né le 21 septembre 1962 en Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167101/17.

(140190849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Harbor Phase I G.P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt rectifie le dépôt L140141236 du 05 août 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167099/11.

(140190842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

GSG Athena 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 191.221.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 7 octobre 2014, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536

Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.100.000 parts sociales ordinaires à ELQ Investors II LTD ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6375035.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSG Athena 2 S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014167096/18.

(140190656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Grupes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.767.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 30 juin 2014 que:

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- la cooptation de Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, au poste d'administrateur en date du 18 avril 2013 en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014167093/17.

(140191054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Grove Asset 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014167090/14.

(140190647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.461.

Extrait des résolutions des actionnaires du 21 août 2014

En date du 21 août 2014, les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, en tant que cabinet de révision agréé de la Société, afin d'examiner les états financiers de la Société pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2014.

Son mandat expira à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015, approuvant les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167043/18.

(140190462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

—
Extrait des résolutions de l'actionnariat en date du 8 juillet 2014

Il résulte des résolutions de l'actionnariat de Compass Luxembourg S.A. (la Société) en date du 8 juillet 2014 que l'actionnariat a décidé comme suit:

(i) de réélire Mme Catherine Koch comme administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015; et

(ii) de réélire Mr. Benno Groniger et Mme Selina Elwell comme administrateurs de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2014166955/16.

(140190994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

KSB Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 67.916.

—
AUSZUG

Aus einer Verwaltungsratsitzung unter Privatschrift der Gesellschaft KSB FINANZ S.A. mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 67916, vom 1. September 2014 geht hervor:

- dass Herr Werner STEGMÜLLER, beruflich ansässig in D-67227 Frankenthal/Pfalz, Johann-Klein-Straße 9, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt worden ist.

Echternach, den 21. Oktober 2014.

Henri BECK

Notar

Référence de publication: 2014167188/16.

(140190754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

JB Mac Nortance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.338.120,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

—
L'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 20 juin 2013, accepte la démission de Monsieur Gaston Schwertzer, demeurant à L-2613 Luxembourg, Place du Théâtre, 7, de ses fonctions d'administrateur.

Dès lors, le nombre d'administrateurs est de trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014167166/15.

(140190344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Jessan Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.457.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 octobre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Philippe SALPETIER en tant que gérant de classe B a été acceptée, avec effet immédiat.
2. Madame Jessica DA SILVA, née le 21 juillet 1981 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167157/17.

(140190328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

—
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 08 octobre 2014**Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration approuve Monsieur Niklaus Santschi en tant que président du Conseil d'Administration (...).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

*Pour CETREL S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014167694/15.

(140191978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 193.325,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.720.

—
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 27 octobre 2014*Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167688/12.

(140191190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.153.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre European Sporting Rights S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.527 et Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 3139614, que vingt-cinq (25) parts sociales de classe C de la Société ont été transférées par

European Sporting Rights S.à r.l. (en liquidation), préqualifiée, au profit de Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, préqualifiée, le 27 octobre 2014.

En conséquence de ce qui précède, au 27 octobre 2014, European Sporting Rights S.à r.l. (en liquidation), préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe C dans la Société, et Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, préqualifiée, détient 25 parts sociales de classe C dans la Société.

L'associé de la Société, Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a transféré son siège social qui est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Messieurs Charles Barter et Paul Gunner, gérants de la Société, située au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014167667/24.

(140191640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Bildad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.216.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BILDAD S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014167659/12.

(140191862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

**First Names (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Citadel Services PSF S.à r.l.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 147.824.

In the year two thousand and fourteen on the sixteenth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CITADEL SERVICES PSF S.à r.l., a company with limited liability, having its registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 147.824 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 21st, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1840 of September 23rd, 2009. The Articles have been changed for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 30th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 726 of March 26th, 2013.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand DUC, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Meeting elects as Scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at the same address (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that ten thousand (10,000) shares, having a par value of twenty euro (EUR 20) each, and representing the entire share capital of the Company of two hundred thousand euro (EUR 200,000), are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into "First Names (Luxembourg) S.à r.l.";

2. Subsequent amendment of article 1. of the Articles of Incorporation of the Company (the Articles), which will be henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is established a "société à responsabilité limitée" under the name of "First Names (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company) which will be governed by the law of 15 August 1915 on commercial companies, by the law of 18 September 1933 on companies with limited liability and their amended laws (hereinafter referred to as the Law), as well as by the present articles of incorporation.";

3. Transfer of the registered office of the Company to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

4. Subsequent amendment of first paragraph of article 2. of the Articles, which will be henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Bertrange. (...)";

5. Change of the professional address of M. Simon Baker and Ms. Dawn Shand, members of the Board of Managers of the Company;

6. Appointment of Mr. Andrej Gro..mann as member of the Board of Managers of the Company;

7. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Sole Shareholder, duly represented, resolves on the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company from "CITADEL SERVICES PSF S.à r.l." into "First Names (Luxembourg) S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 1. of the Articles as follows:

" **Art. 1.** There is established a "société à responsabilité limitée" under the name of "First Names (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company) which will be governed by the law of 15 August 1915 on commercial companies, by the law of 18 September 1933 on companies with limited liability and their amended laws (hereinafter referred to as the Law), as well as by the present articles of incorporation."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves with effective date as of 20th of October 2014, to transfer the registered office of the Company from 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Fourth resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 2. of the Articles as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Bertrange. (...)."

Fifth resolution

Consequently, the respective professional address of M. Simon Baker and Ms. Dawn Shand, members of the Board of Managers of the Company is changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Andrej Gro..mann, born on 19 December 1975 in Berlin (Germany), professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, as member of the Board of Managers of the Company, with effective date as of today, for an unlimited period of time.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business on the agenda the meeting has been adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representatives of the appearing party, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le seize octobre,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé unique) de CITADEL SERVICES PSF S.à r.l., une société à responsabilité, ayant son siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.824 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1840 du 23 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 726 du 26 mars 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que dix mille (10.000) actions, ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20.-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société de deux cent mille euros (EUR 200.000.-), sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. changement de la dénomination sociale de la Société de «CITADEL SERVICES PSF S.à r.l.» en «First Names (Luxembourg) S.à r.l.»;

2. modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «First Names (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après appelée la "Société") qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives (ci-après reprises sous le terme de la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.";

3. transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain à L-8070 Bertrange;

4. modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange. (...)";

5. changement des adresses professionnelles respectives de M. Simon Baker et Mlle Dawn Shand, membres du Conseil de Gérance;

6. nomination de M. Andrej Gro..mann en qualité de membre du Conseil de Gérance de la Société;

7. Divers.

Ensuite, l'Associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la société de «CITADEL SERVICES PSF S.à r.l.» en «First Names (Luxembourg) S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «First Names (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après appelée la «Société») qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives (ci-après reprises sous le terme de la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.".

Troisième résolution

L'Associé unique décide avec effet au 20 octobre 2014 de transférer le siège social de la Société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Quatrième résolution

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange. (...)»

171330

Cinquième résolution

En conséquence, les adresses professionnelles respectives de M. Simon Baker et Mlle Dawn Shand, membres du Conseil de Gérance, sont changées au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer M. Andrej Gro.mann, né le 19 décembre 1975 à Berlin (Allemagne), résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en qualité de membre du Conseil de Gérance, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes présentes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Duc, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48774. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167697/154.

(140191743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 12 Septembre 2014

1. La démission de M. Martin Flood demeurant à l'adresse 40 AM Duerf, L-8289 Kehlen, Luxembourg comme Membre des conseil d'administration;

2. La nomination de M. Jean-Pierre Winandy demeurant à l'adresse 46 Gromscheid L-1670 Senningerberg, Luxembourg comme Membre des conseil d'administration pour une période de 6 ans;

Référence de publication: 2014167707/12.

(140191369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Lysco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4822 Rodange, 12, rue Eugène Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 191.336.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Francisco José DE SOUSA, indépendant, né le 14 décembre 1970 à Ermelo/Mondim De Basto (Portugal), numéro de matricule 1970 12 14 37 766, demeurant à L-4822 Rodange, 12 rue Eugène Huberty,

2) Madame Sonja MOURA, comptable, née le 8 avril 1971, à Differdange, numéro de matricule 1971 04 08 20 647, demeurant à L-4822 Rodange, 12 rue Eugène Huberty.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Lysco», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts. Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites, comme suit:

- | | |
|--|-----------|
| 1) Monsieur Francisco José DE SOUSA, indépendant,
né le 14 décembre 1970 à Ermelo/Mondim De Basto (Portugal),
numéro de matricule 1970 12 14 37 766, demeurant à L-4822 Rodange, 12 rue Eugène Huberty | 50 parts |
| 2) Madame Sonja MOURA, comptable, née le 8 avril 1971, à Differdange,
numéro de matricule 1971 04 08 20 647, demeurant à L-4822 Rodange, 12 rue Eugène Huberty | 50 parts |
| Total: | 100 parts |

Les parts ont été libérées intégralement au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents cinquante euros (1.350.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un:

Monsieur Francisco José DE SOUSA, indépendant, né le 14 décembre 1970 à Ermelo/Mondim De Basto (Portugal), numéro de matricule 1970 12 14 37 766, demeurant à L-4822 Rodange, 12 rue Eugène Huberty.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège social de la société est fixée à L-4822 Rodange, 12, rue Eugène Huberty.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. DE SOUSA, S. MOURA, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14460. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167913/124.

(140191385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Inception Wellness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.174.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de décision de l'associé en date du 24 octobre 2014

Suite à la démission de Monsieur Christophe ROUSSEAU, l'associé a pris la résolution suivante de nommer, en son remplacement, Madame Kristine RAVINSKA, née le 3 avril 1970 à Krievija (Russie) demeurant au 26, rue du Curé à L-1368 Luxembourg, en tant que gérante de la société.

Elle pourra, en sa qualité de gérante, engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

INCEPTION WELLNESS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167854/18.

(140191775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Hisense Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.329.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167819/12.

(140191594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Gutt, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 178.735.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 octobre 2014 au siège social

Résolutions

Les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167788/13.

(140191860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Green Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.378.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Green Grafton S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 30 juin 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 septembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167786/16.

(140191771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Gé Simons Logistics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 23, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 173.527.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014167779/12.

(140191701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

FACT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 180.220.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration, représenté par son administrateur unique, tenu en date du 28 octobre 2014, que le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167770/13.

(140191561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Wieland Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.518.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIELAND INVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014168180/11.

(140191546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

W.V.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.676.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement numéro 1035/13 rendu en date du 11 juillet 2013 le Tribunal d'arrondissement de et a Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société W.V.G. S.A., ayant eu son siège social L-2449 Luxembourg, 22 boulevard Royal ayant été immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B25676.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Habiba BOUGHABA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014168173/15.

(140191832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Volaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.618.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014168171/11.

(140191899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Univest V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 158.014.

In the year two thousand and fourteen, the thirteenth day of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of UNIVEST V (the "Company"), a Société Anonyme qualifying as a "Société d'Investissement à Capital Variable" having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158014, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated on 6 December 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 101 dated January 19, 2011.

The meeting begins with, Mrs. Véronique Krawczyk, employee with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairperson appoints as secretary of the meeting Mrs. Marilyn Sellier, consultant, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Emilie Ramponi, employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairperson declared and requested the notary to state:

I- That this general meeting has been duly convened by notices sent by registered mail to each registered shareholder on September 29, 2014.

II. That the Meeting has the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the transfer of registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20th October 2014, and, consequently, amendment of the first sentence of article 4 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, in the Grand-Duchy of Luxembourg."

III. That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary.

IV- That pursuant to the attendance list, 2 shareholders, representing 96,25 per cent of the issued shares, are present or represented at the Meeting, which is regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the sole resolution on the agenda.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Meeting unanimously resolves to transfer the registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20th October 2014, and, consequently, to amend the first sentence of article 4 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company, as follows:

English version:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg."

French Translation

Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the first sentence of article 4 is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: V. Krawczyk, M. Sellier, E. Ramponi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49230. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168160/66.

(140191828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Univest IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

In the year two thousand and fourteen, the thirteenth day of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of UNIVEST IV (the "Company"), a Société Anonyme qualifying as a "Société d'Investissement à Capital Variable" having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122856, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated on 18 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 454 dated January 10, 2007, and amended for the last time pursuant to a deed of the notary Paul BETTINGEN dated July 10, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1759 dated 11 September 2009.

The meeting begins with, Mrs. Véronique Krawczyk, employee with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairperson appoints as secretary of the meeting Mrs. Marilyn Sellier, consultant, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Emilie Ramponi, employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairperson declared and requested the notary to state:

I- That this general meeting has been duly convened by notices sent by registered mail to each registered shareholder on September 29, 2014.

II. That the Meeting has the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the transfer of registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20th October 2014, and, consequently, amendment of the first sentence of article 4 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

“The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, in the Grand-Duchy of Luxembourg.”

III. That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary.

IV- That pursuant to the attendance list 5 shareholders, representing 83,64 per cent of the issued shares, are present or represented at the Meeting, which is regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the sole resolution on the agenda.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Meeting unanimously resolves to transfer the registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20th October 2014, and, consequently, to amend the first sentence of article 4 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company, as follows:

English version:

“The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

French Translation

Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the first sentence of article 4 is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: V. Krawczyk, M. Sellier, E. Ramponi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49229. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168159/68.

(140191829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 129.296.

In the year two thousand and fourteen, the thirteenth day of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of UNIVEST III (the "Company"), a Société Anonyme qualifying as a "Société d'Investissement à Capital Variable" having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129296, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated on 26 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1481, dated July 18, 2007.

The meeting begins with, Mrs. Véronique Krawczyk, employee with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairperson appoints as secretary of the meeting Mrs. Marilyn Sellier, consultant, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Emilie Ramponi, employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairperson declared and requested the notary to state:

I- That this general meeting has been duly convened by notices sent by registered mail to each registered shareholder on September 30, 2014.

II. That the Meeting has the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the transfer of registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20th October 2014, and, consequently, amendment of the first sentence of article 4 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, in the Grand-Duchy of Luxembourg."

III. That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary.

IV- That pursuant to the attendance list, 3 shareholders, representing 76,11 per cent of the issued shares, are present or represented at the Meeting, which is regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the sole resolution on the agenda.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Meeting unanimously resolves to transfer the registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20th October 2014, and, consequently, to amend the first sentence of article 4 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company, as follows:

English version:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg."

French Translation

Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the first sentence of article 4 is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: V. Krawczyk, M. Sellier, E. Ramponi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49228. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168158/66.

(140191830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

TRF European High Yield Bond Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.334.

Par résolutions prises en date du 16 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Shari Silverman épouse Verschell, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérante de classe A, avec effet au 17 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168147/15.

(140191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Topal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.355.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014168141/12.

(140191975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Transcars S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 185.351.

L'an deux mille quatorze, le dix octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marie-Claire PRINÇAY, employée, née à Cognac (France), le 23 avril 1958, demeurant au 12, rue Etienne-Jules Marey, F-71150 Chagny.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «TRANSCARS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 mars 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1320 du 22 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune;
- Que la comparante est l'Associée Unique actuel de la Société;
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 58, rue Louis Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette;
2. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
3. Nomination d'un gérant technique, soit Monsieur Amodio FUSCO; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associée Unique, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la société du 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 58, rue Louis Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide également de modifier en conséquent l'article 3, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant technique de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Amodio FUSCO, né à Fameck (France) le 25 octobre 1966 et demeurant au 88, rue du Canal, L-4051 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-C. Princay et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47931. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168145/53.

(140191782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

C.D. REAL ESTATE, Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 191.388.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Selma DEDEIC, employée privée, demeurant à L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire,
2. Monsieur Ernad DEDEIC, indépendant, demeurant à L-2222 Luxembourg, 84, rue de Neudorf.
3. Monsieur Rémi NOIROT, gérant de société, demeurant à Hussigny-Godbrange (France), 1, route de Saulnes.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "C.D. REAL ESTATE S.A".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de bien).

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX (310,-) EUROS, chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

171342

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Selma DEDEIC, cinquante actions	50
2.- Ernad DEDEIC, quarante-neuf actions	49
3.- Rémi NOIROT, une action	1
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille (31.000,-) euros est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900,-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Selma DEDEIC, employée privée, demeurant à L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire.
2. Ernad DEDEIC, indépendant, demeurant à L-2222 Luxembourg, 84, rue de Neudorf.
3. Rémi NOIROT, demeurant à F-54590 Hussigny- Godbrange, 1 route de Saulnes.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Kayser, demeurant à L-5692 Elvange, 13, cité Owenacker.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentés.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. DEDEIC, E. DEDEIC, NOIROT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 47399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168287/118.

(140192429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Art Investor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 182.024.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Tag des Monats Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „ART INVESTOR S.A.“, mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 182024, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. November 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 120 vom 14. Januar 2014,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert wurden.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gilles VOGEL, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Der Vorsitzende beruft Frau Isabelle KUHLMANN, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt Herrn Julien KAZMIERCZAK, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, als Stimmzähler.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;

2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;

3) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Rechnungskommissars der Gesellschaft;

4) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, „UNCOS“, mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 141298, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. VOGEL, I. KUHLMANN, J. KAZMIERCZAK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2014 LAC/2014/48990. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168252/83.

(140192589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Learning By Doing S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 9, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg E 5.473.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. - Madame Edmée CONZEMIUS, magistrat, demeurant à L-2267 Luxembourg, 9, rue d'Orange,
2. - et Madame Véronique Stoffel, avocat à la Cour, demeurant à L-1636, Luxembourg, 8, rue Willy Goergen;

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: LEARNING BY DOING S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des gérants.

Titre II. Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1. - Madame Edmée CONZEMIUS, pré dite, et	50 parts
2. - Madame Véronique STOFFEL, pré dite,	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayants-droits, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

1. - Madame Edmée CONZEMIUS, prédite;
2. - Madame Véronique STOFFEL, prédite.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

C) L'adresse de la société est fixée à L-2267 Luxembourg, 9, rue d'Orange

Fait et passé à Luxembourg, en deux originaux, le 24 juillet 2014 Edmée CONZEMIUS / Véronique STOFFEL.

Référence de publication: 2014168208/122.

(140191861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Fidjos, Amigos de Cantchungo na diaspora, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 34, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg F 10.144.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Suleimane Queta, 26 neie Wee, L-9132 Schieren, machiniste
- Armando Dos Santos, 16 montée du Grund, L-1645 Luxembourg, chauffeur-livreur
- Idalina Gomes, App. 3D, 15 route de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine, formatrice
- Bassaro Sila, 24 rue de Holerich, L-1740 Luxembourg, coffreur
- Joao Francisco Mango, 34 rue Joseph Junck, L-1839 Luxembourg, maçon
- Fernando Manuel Co, 9 rue de la Clef, L-4534 Differdange, ouvrier
- José Carlos Da Silva, 95 rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, ouvrier
- Victor Augusto Joaquim Dias, 8 rue de la gare, L-3322 Bivange, ouvrier
- Agibane Albino Ocante, 23 rue de Bastogne, L-9110 Ettelbruck, ouvrier
- Saron Vaz, 23 rue Emile Mark, L-4620 Differdange, ouvrier
- Dementino Antonio Ca, 7 Grande rue, L-4575 Differdange, ouvrier
- Olivio Vicente Correia, 4 rue Theodore Eberhard, L-1452 Luxembourg
- Mario Da Silva, 14 rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, ouvrier
- Jacinto Joao Ferreira, 14 rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, coffreur
- Mamadu Alio Cissé, 107 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, soudeur serrurier
- Rogerio Mane, 5 rue an der Hiel, L-9142 Buerden, ouvrier
- Marciano Junpe, 44 rue de Begem, L-1220 Luxembourg, ouvrier
- Raimundo Gomes, 1 rue de la Libération, L-4220 Esch-sur-Alzette, ferrailleur

tous de nationalité portugaise et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Fidjos, Amigos de Cantchungo na diaspora» association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet d'apporter un soutien financier et une aide aux habitants de Canchungo, ville située au Nord de la république de Guinée-Bissau dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation et de la santé.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 5 et 9 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 3 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 21/10/2014.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014168207/126.

(140191372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Silvertower 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.348.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silvertower HoldCo S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 21, 2014.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Silvertower 4 S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management

of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title IV. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Title V. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Title VII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment (EUR)
Silvertower HoldCo S.A., prenamed	12.500	12.500,00
Total	12.500	12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Bumhee Han, company manager, born on October 16, 1978, with professional address at room 906, 213 Do-nUiMun Centreville Apt, Seodaemungu, Seoul 120-050, Korea;

Category B Managers:

- Mr. Mark Sears, Senior Managing Director, born on August 11, 1953 in the state of Delaware, United States of America, with professional address at 5 Welbeck Street, W1G 9YQ London, United Kingdom.

- Mr. Adam Kruszynski, Director, born on January 26, 1974 in Gdansk, Poland, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Silvertower HoldCo S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Silvertower 4 S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (EUR 12.500,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre IV. Administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Titre VII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération (EUR)
Silvertower HoldCo S.A., prénommée	12.500	12.500,00
Total	12.500	12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Mr. Bumhee Han, gérant de sociétés, né le 16 octobre 1978, ayant son adresse professionnelle au room 906, 213 DonUiMun Centreville Apt, Seodaemun-gu, Seoul 120-050, Corée.

Gérants de catégorie B:

- Mr. Mark Sears, Directeur générale, né le 11 août 1953 dans l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5 Welbeck Street, W1G 9YQ London, United Kingdom.

- Mr. Adam Kruszynski, administrateur, né le 26 janvier 1974, à Gdansk, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014168065/364.

(140191559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

In the year two thousand and fourteen.

On the sixteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of the public company limited by shares ("société anonyme") China Designer Outlet Mall S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 168248 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on April 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1368 dated June 1, 2012 and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on September 9, 2014, in process of registration with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated September 22, 2014, resolved within the limit of the authorized capital under the terms and conditions of the articles of association of the Company, to increase the share capital of the Company by a contribution in cash amounting to USD 6,822 (six thousand eight hundred and twenty two US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 150,009 (one hundred fifty thousand and nine US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share and 1 (one) Class C3 Share, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar), to the amount of USD 156,831 (one hundred fifty six thousand eight hundred and thirty one US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share, 1 (one) Class C3 Share, 5,185 (five thousand one hundred and eighty five) class D shares and 1,637 (one thousand six hundred and thirty seven) class E shares, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar).

The 5,185 (five thousand one hundred and eighty five) class D shares and 1,637 (one thousand six hundred and thirty seven) class E shares, have been issued for a total amount of USD 361,556 (three hundred sixty one thousand five hundred fifty six US Dollars) of which USD 6,822 (six thousand eight hundred and twenty two US Dollars) are allotted to the corporate share capital and the balance of USD 354,734.- (three hundred fifty four thousand seven hundred thirty four US Dollars) are contributed as share premium.

The appearing party then tabled a bank statement issued by BIL Banque International à Luxembourg, showing that USD 361,556 (three hundred sixty one thousand five hundred fifty six US Dollars) are blocked on the Company's bank account for the purpose of the increase of capital. This bank statement is given to the notary for his comfort.

On the basis of the above listed document, the appearing party hereby requested the notary to state and record:

(i) the increase of the share capital of the Company by a contribution in cash so as to bring it from its present amount of USD 150,009 (one hundred fifty thousand and nine US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and

six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share and 1 (one) Class C3 Share, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar) to the amount of USD 156,831 (one hundred fifty six thousand eight hundred and thirty one US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share, 1 (one) Class C3 Share, 5,185 (five thousand one hundred and eighty five) class D shares and 1,637 (one thousand six hundred and thirty seven) class E shares, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar); and

(ii) the consecutive amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5.1.** The subscribed share capital of the Company is divided into shares of class A, class B, class C1, class C2, class C3, class D and class E (the "Class A shares", the "Class B shares", the "Class C1 shares", the "Class C2 shares", the "Class C3 shares", the "Class D shares" and the "Class E shares" are hereinafter referred to as the "Shares"). The subscribed share capital of the Company is set at one hundred fifty six thousand eight hundred and thirty one US dollars (USD 156,831) represented by one hundred thousand and six (100,006) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares, one (1) Class C1 Share, one (1) Class C2 Share, one (1) Class C3 Share, five thousand one hundred and eighty five (5,185) class D shares and one thousand six hundred and thirty seven (1,637) class E shares, each of these shares having a nominal value of one US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 1,850.-.

The total amount of the capital increase is valued at EUR 284,795.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le seize octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement au 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme China Designer Outlet Mall S.A., ayant son siège social sis L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 168248 (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, le 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1368 du 1^{er} juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, le 9 septembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de la réunion du 22 septembre 2014, a décidé dans les limites du capital autorisé et conformément aux termes et conditions prévus par les statuts de la Société, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 6.822 (six mille huit cent vingt-deux dollars US) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de USD 150.009 (cent cinquante mille neuf dollars US), représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) au montant de USD 156.831 (cent cinquante-six mille huit cent trente et un dollars US) représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, 5.185 (cinq mille cent quatre-vingt-cinq) actions de classe D et 1.637 (mille six cent trente-sept) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US).

Les 5.185 (cinq mille cent quatre-vingt-cinq) actions de classe D et 1.637 (mille six cent trente-sept) actions de classe E, ont été émises pour un montant total de 361.556,- USD (trois cent soixante-et-un mille cinq cent cinquante-six dollars US), dont USD 6.822 (six mille huit cent vingt-deux dollars US) et le solde de 354.734,- USD (trois cent cinquante-quatre mille sept cent trente-quatre dollars US) sont alloués au compte prime d'émission.

La partie comparante a ensuite présenté un extrait bancaire émis par la Banque International à Luxembourg (BIL) attestant que la somme de 361.556,- USD (trois cent soixante-et-un mille cinq cent cinquante-six dollars US) est bloquée sur le compte bancaire de la Société dans le but de procéder à l'augmentation de capital.

Sur la base dudit certificat, la partie comparante a demandé au notaire de déclarer et d'acter ce qui suit:

(i) l'augmentation de capital de la Société d'un montant de USD 6.822 (six mille huit cent vingt-deux dollars US) par rapport en numéraire pour le porter de son montant actuel de USD 150.009 (cent cinquante mille neuf dollars US), représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) au montant de USD 156.831 (cent cinquante-six mille huit cent trente et un dollars US) représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, 5.185 (cinq mille cent quatre-vingt-cinq) actions de classe D et 1.637 (mille six cent trente-sept) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US); et

(ii) la modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est divisé en actions de classe A, de classe B, de classe C1, de classe C2, de classe C3, de classe D et de classe E (les «Actions de Classe A», les «Actions de Classe B», les «Actions de Classe C1», les «Actions de Classe C2», les «Actions de Classe C3», les «Actions de Classe D» et les «Actions de Classe E» ci-après dénommés les «Actions»). Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent cinquante-six mille huit cent trente et un dollars US (USD 156.831) représenté par cent mille six (100.006) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, cinq mille cent quatre-vingt-cinq (5.185) actions de classe D et mille six cent trente-sept (1.637) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) et pour lesquelles les droits et obligations sont déterminés par les statuts de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à 1.850,- EUR.

Le montant total de l'apport a été évalué à 284.795,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2014. Relation GRE/2014/4107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014166927/134.

(140191064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

BCP Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169615/10.

(140193695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Stirling Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.627,55.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.829.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of the month of October;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Stirling Capital, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.829, with a share capital of ten thousand six hundred twenty-seven British Pounds and fifty-five cents (GBP 10,627.55.-), incorporated on 5 August 2011 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published on 14 October 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting was opened at 11:00 a.m. with Mr. Amaury LAMBORT, Avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Codrina CONSTANTINESCU, Avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Codrina CONSTANTINESCU, prenamed.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxy of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares and three (3) Class B shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 22 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

“ **Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the 30 June in the following year. The financial year that has started on 1 January 2013 shall end on 16 August 2013 and the new financial year that has started on 17 August 2013 shall end on 30 June 2014.”

2. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend article 22 of the articles of association of the Company with retroactive effect as of 16 August 2013 so that such article shall now read as follows:

“ **Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the 30 June in the following year. The financial year that has started on 1 January 2013 shall end on 16 August 2013 and the new financial year that has started on 17 August 2013 shall end on 30 June 2014.”

The resolution has been taken by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed at 11:30 a.m..

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de Stirling Capital, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.829, ayant un capital social de dix mille six cents vingt-sept livres sterling (GBP 10.627,55.-), constituée le 5 août 2011 par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2011 (la «Société»).

L'Assemblée s'est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Amaury LAMBORT, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Madame Codrina CONSTANTINESCU, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutatrice Madame Codrina CONSTANTINESCU, pré-qualifié.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Les Associés représentés, la procuration des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont détaillées sur la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des Associés représentés et par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La procuration des Associés représentés restera également annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire.

II- Conformément à la liste de présence, douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A et trois (3) parts sociales de classe B représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la réunion et les Associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

III- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1- Modification de l'article 22 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Exercice social.** L'Exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se termine le trente (30) juin de l'année suivante. L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2013 doit prendre fin le 16 août 2013 et le nouvel exercice social qui a commencé le 17 août 2013 se terminera le 30 juin 2014.»

2- Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 16 août 2013 de sorte que cet article sera désormais formulé de la manière suivante:

« **Art. 22. Exercice social.** L'Exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se termine le trente (30) juin de l'année suivante. L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2013 doit prendre fin le 16 août 2013 et le nouvel exercice social qui a commencé le 17 août 2013 se terminera le 30 juin 2014.»

La résolution est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée à 11.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte faisant foi.

Signé: V. HEMERY, C. CONSTANTINESCU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. LAC/2014/49778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170059/105.

(140194294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.